



Participation de la CDC à l'augmentation de la CACG : Intérêt général ou privatisation de l'eau ?

Communiqué de presse 21 février 2023

C'est par un article de NEXT (site intranet) que nous apprenons que la Caisse des Dépôts participe à l'augmentation de capital de la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne), entreprise experte de la gestion de ressource en eau et des ouvrages et aménagements hydrauliques, à hauteur de 4,6 millions d'Euros.

La CDC justifie cet investissement par le fait que la raréfaction de la ressource en eau nous oblige collectivement à une plus grande sobriété.

Nous pourrions être d'accord si ce n'est que cette société agit plutôt sur la privatisation de l'eau au détriment de la majorité de la population en tant que maître d'œuvre dans la construction de « Méga-bassines » comme celle de Sainte Soline dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Le problème des méga- bassines, outre cette privatisation, est qu'elles engendrent des émissions de carbone à leur construction mais aussi qu'elles pompent, pendant l'hiver, dans les nappes phréatiques. Avec, à la date du 21 février 2023, 31 jours pratiquement sans pluie sur l'ensemble du territoire nous allons à la catastrophe et l'eau doit être stockée dans les sols, où elle ne s'évapore pas, pour l'ensemble de la biodiversité et des besoins de tous, et non dans des constructions pour quelques agriculteurs

Plutôt que de participer à la privatisation de l'eau, la CGT estime que la Caisse des dépôts devrait financer des aides à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

La CGT de l'établissement public CDC soutient le mouvement Bassines Non Merci et appelle à participer à la manifestation internationale dans le Poitou-Charentes le 25 mars prochain.

Paris, le 21 février 2023

Contact : Jean-Pascal SURE

jean-pascal.sure@caissedesdepots.fr

06 82 98 49 24